



Le 11 mars, le CA votera sur la motion proposée par les personnels : « non à la suppression de jours de congés et à l'allongement du temps de travail ! »

Tout le monde doit se mobiliser pour gagner !

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires saluent le début de mobilisation qui a eu lieu le 5 février : 90 personnels en AG, 180 devant le CA. Ce premier succès doit être amplifié.

En effet, la motion proposée par l'AG n'a pas été soumise au vote lors du CA. Le Président Augé a estimé qu'il ne s'agissait de rien de plus qu'une simple question diverse ne pouvant être traitée en début de séance car elle n'avait pas été envoyée 48 heures avant le CA pour permettre à la direction d'y apporter une réponse.

Nous déposerons donc cette motion pour le prochain CA qui se réunira le 11 mars. La motion est la suivante (*elle pourra être rediscutée et amendée par l'AG du 5 mars*) :

« Le CA de l'Université de Montpellier, réunis ce lundi 5 février, a entendu la revendication des personnels. Aussi, le CA décide d'abandonner le projet d'augmentation du temps de travail et de maintenir les régimes actuels, qui doivent être la norme pour l'ensemble des personnels, contractuels comme statutaires ».

Un nouveau préavis de grève sera déposé. Les revendications resteront les mêmes :

« Voici les revendications qui nous amènent à envisager de recourir à la grève et que nous défendrons en réunion de négociation préalable (Code du travail : Titre Ier : Exercice du droit de grève - Articles L2512-2 dernier alinéa) :

- Nous réclamons l'abandon de tout projet visant l'augmentation de la durée du temps de travail ;*
- Nous exigeons une négociation dans les plus brefs délais sur la revalorisation des régimes indemnitaires décorrélée de toute modification du temps de travail ;*
- Nous exigeons la suppression des mesures discriminatoires sur le temps de travail imposées aux agents recrutés sur contrat de projet. »*

Comme le disent de nombreux collègues : après l'allongement de deux années de la durée de cotisation pour nos retraites, après des années de gel du point d'indice, après la multiplication des contrats précaires et des techniques de management brutales dans un tas de services, voici qu'ils veulent supprimer des jours de congés !

Face à la mobilisation, les discours se veulent rassurants : il ne s'agirait pas de 122 ou de 69 heures. Mais alors où est le document écrit qui indique le nombre de jours supprimés et le nombre d'heures en plus ?

Rien n'oblige l'université à revenir sur les régimes horaires : de nombreuses universités en France ne sont pas au 1607h et ne comptent pas remettre en cause leur régime horaire, le ministère ne semble pas prêt à revenir sur la circulaire de 2002.

Nous appelons les collègues à se mettre massivement en grève le 11 mars et à participer à l'AG qui aura lieu le matin.

Pour préparer cette journée de grève, nous invitons les personnels à se réunir :

**Assemblée générale le 5 mars à 12h30
Campus Triolet (salle à venir)**

Et le 11 mars :

Toutes et tous en grève, toutes et tous devant le CA à 14h00 !